



**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION
CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT**
541, avenue du Parc, Valcourt (Qc) J0E 2L0
Tél. : 450-532-1900 Téléc. : 450-532-6093

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

PRENEZ AVIS, conformément aux dispositions de l'articles 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, que le PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT LE #016 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX a été déposé lors de la séance ordinaire du 09 mars 2022 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement propose :

- 1- D'énoncer les principales valeurs de la Régie en matière d'éthique ;
- 2- D'énoncer les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre d'employé de la Régie ;
- 3- D'assurer l'adhésion explicite des employés de la Régie aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables ;

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu, le 13 avril 2022 à 19h00 au 541 avenue du Parc à Valcourt.

Le PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT LE #016 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX est disponible pour consultation au bureau de la Régie, situé au 541 avenue du Parc à Valcourt, aux heures ordinaires d'affaires. Il est également disponible sur le site internet de la Régie à ripiv.ca

Donné à Valcourt, ce 28^e jour du mois de mars 2022.

Célyne Cloutier
Secrétaire-trésorière